

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL N°
014/A0N0/CRA/SG/CIPM/2023 DU
18 SEPT 2023 RELATIF A LA
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE
D'ASSURANCE MALADIE ET
INDIVIDUELLE ACCIDENTS PAR LE
CONSEIL REGIONAL DE
L'ADAMAOUA. (Lot 1 :
Assurances des membres des
organes délibérants ; Lot 2 :
Assurances du Chef de
l'Exécutif, des adjoints et
du personnel). (EN PROCEDURE
D'URGENCE)**

1.0bjet

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua (Maître d'Ouvrage) lance une Consultation pour la souscription d'une police d'assurance maladie et individuelle accidents au titre de l'exercice budgétaire 2023,

2.Consistance des prestations

La consistance des prestations porte sur le remboursement

et/ou la prise en charge, par le système de Tiers Payant, des frais de maladie définis ci-dessous ;

- 1) Consultations et visites médicales ;
- 2) Hospitalisation ;
- 3) Soins médicaux ;
- 4) Auxiliaires médicaux ;
- 5) Maternité (visites pré et post natales, examens médicaux, hospitalisation, accouchement, produits pharmaceutiques, etc...)
- ;
- 6) Analyses biologiques médicales ;
- 7) Echographies, radiologie, imagerie médicale;
- 8) Electrodiagnostic (Scanners. IRM, etc..) ;
- 9) Actes de spécialité (chirurgie, etc...) ;
- 10) Dialyses;
- 11) Prothèses;
- 12) Trithérapie;
- 13) Rééducation, kinésithérapie et physiothérapie ;
- 14) frais pharmaceutiques (y compris vitamines et fortifiants prescrits dans le cadre d'une thérapie) ;
- 15) Lunetterie;
- 16) Soins dentaires, y compris prothèse et orthopédie ;
- 17) Transportée malade ;
- 18) Frais de sanatorium et préventorium ;
- 19) Evacuation sanitaire et rapatriement.

Ainsi que le paiement d'indemnités en cas de décès et invalidité suite à un accident.

3.Cout Prévisionnel

Les coûts prévisionnels de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente millions (30 000 000) francs CFA pour le lot 1 et de vingt millions (20 000 000) francs CFA pour le lot 2.**

4.Allotissement

Les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent deux lots répartis comme suit :

Lot 1 : Assurances des membres des organes délibérants ;

Lot 2 : Assurances du Chef de l'Exécutif, des adjoints et du personnel.

***NB** : Les prestataires peuvent soumissionner les deux lots à la fois. Une entreprise peut être attributaire de plus d'un lot*

5.Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Compagnies d'Assurances installées au Cameroun.

6.Financement

Les prestations objet de la présente Consultation sont financées par les budgets du Conseil Régional de l'exercice 2023.

7.Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ngaoundéré Tel: 222 25 26 41) ; dès publication du présent avis.

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ngaoundéré Tel: 222 25 26 41); dès publication du présent avis, contre présentation de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) francs CFA**, payable à la Recette du Conseil Régional de l'Adamaoua.

9.Remises des offres

Les offres rédigées chacune en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres Restreint, devront être déposées contre récépissé dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ngaoundéré Tel: 222 25 26 41), au plus tard **le 17 OCT 2023 à 14 heures**, heure locale. Les Offres déposées devront porter la mention suivante :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 014/AONO/CRA/SG/CIPM/2023 DU 18 SEPT 2023 RELATIF A LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE IJASSURANCE MALADIE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS PAR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA. (Lot 1 : Assurances des membres des organes délibérants ; Lot 2 : Assurances du Chef de l'Exécutif, des adjoints et du personnel). (EN PROCEDURE D'URGENCE)
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Délais d'exécution

Le délai d'exécution prévu est de **douze (12) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, des cautions de soumission d'un montant de **six cent mille (600 000) francs CFA** pour le lot 1 et **quatre cent mille (400 000) francs CFA** pour le lot 2. délivrées par un établissement bancaire agréé par le MINFI (Cf. pièce n°10 du présent DC) et d'une durée de validité de **cent vingt (120) jours** à compter de la date de dépôt des offres.

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis

d'Appel d'Offres Restreint, Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres Restreint sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou tout autre établissement agréé ou habilité.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 17 OCT 2023 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion du Conseil Régional de l'Adamaoua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

14.Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères éliminatoires et essentiels.

1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Avis Dossier d'Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

2- Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants, par le soumissionnaire :

Critères	Notation (points)
Présentation générale de l'offre	06
Références du soumissionnaire. (Ancienneté de la comoacnie)	06
Références générales du soumissionnaire dans les risques similaires dans les trois (03) dernières années	14
Compréhension et acceptation de la mission	20
Capacité financière	27
Couverture de la marge de solvabilité	14
Couverture des engagements réglementés	13
TOTAL	100

Méthode de sélection du Prestataire

Le prestataire sera choisi par la méthode qualité – coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'appel d'offres. La note finale **N** sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{80 \times \text{Note technique (Nt)} + 20 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (**Nf**) est obtenue de la façon suivante ; Soit **Fm** le montant de la proposition la mieux disante, sa note financière sera égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux disante sera obtenue par la formule;

$$Nf = 100 \times \frac{Fm}{F}$$

Fm = le montant de la proposition la mieux disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

La méthode de sélection du prestataire est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPC

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP : 542 Ndéré Te! ; 222252641).

NGAOUNDERE Le 18-09-2023

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA